



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-118

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S): Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART , Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL , Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Georges PUIG , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER , Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET , Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Ressources Humaines - Ratios d'avancement - Année 2023

M. François DUSSAUBAT expose :

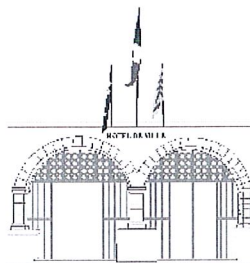
Mes chers collègues,

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité Technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il est donc proposé de fixer, grade par grade, le ratio promu / promouvables pour l'année 2023. Le nombre de promouvables représente l'effectif des fonctionnaires pouvant accéder au grade considéré et remplissant les conditions d'avancement de grade.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu n'est pas un nombre entier, il est proposé de retenir l'entier supérieur.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 16 mars 2023,



Je vous propose :

- 1) de fixer, conformément à l'annexe ci-jointe, le taux de promotion de chaque grade qui figurera au tableau d'avancements de grade de la Ville de Perpignan,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) de prévoir les crédits nécessaires sur le chapitre 012 du budget.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-171148-DE-J-J

Accusé reçu le : - 6 AVR. 2023

Affiché le : - 6 AVR. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué



A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, extending to the right of the official seal.

OUVERTURES DE POSTES - AVANCEMENTS 2023 - CONSEIL MUNICIPAL 30/03/2023

GRADE	G. H	Mode de calcul	Agents	Postes	Ratio
Attaché Principal	A5	Ratio	8	3	38%
Rédacteur Principal de 1ère classe	B4	Ratio - Choix	18	3	17%
		Ratio - Examen	1	1	100%
Rédacteur Principal de 2ème classe	B4	Ratio - Choix	6	3	50%
		Ratio - Examen	1	1	100%
Adjoint Administratif Ppal de 1ère classe	C2	Ratio	54	26	48%
Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	C2	Ratio	15	5	33%
TOTAL --->			103	42	-
Ingénieur Général	A6	Ratio	-	-	-
Ingénieur en Chef Hors Classe	A6	Ratio	-	-	-
Ingénieur Hors Classe	A6	Ratio	1	1	100%
Ingénieur Principal	A5	Ratio	3	1	33%
Technicien Principal de 1ère classe	B4	Ratio - Choix	10	1	10%
		Ratio - Examen	-	-	-
Technicien Principal de 2ème classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Agent de Maîtrise Principal	C2	Ratio	24	14	58%
Agent de Maîtrise - Ancienneté	C2	Ratio	565	31	5%
Agent de Maîtrise - Examen	C2	1 Examen pour 2 Ancienneté	11	3	27%
Adjoint Technique Ppal de 1ère classe	C2	Ratio	80	28	35%
Adjoint Technique Ppal de 2ème classe	C2	Ratio	54	19	35%
TOTAL --->			748	98	-
Directeur Principal de PM	A5	Ratio	-	-	-
Chef de Service PM Ppal de 1ère cl.	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Chef de Service PM Ppal de 2ème cl.	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Brigadier Chef Principal	C2	Ratio	20	12	60%
TOTAL --->			20	12	-
Animateur Principal de 1ère classe	B4	Ratio - Choix	6	1	17%
		Ratio - Examen	-	-	-
Animateur Principal de 2ème classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Adjoint Animation Ppal de 1ère classe	C2	Ratio	12	5	42%
Adjoint Animation Ppal de 2ème classe	C2	Ratio	10	4	40%
TOTAL --->			28	10	-
Puéricultrice Cadre Supérieur Santé	A5	Ratio	-	-	-
Puéricultrice Hors Classe	A5	Ratio	1	0	0%
Puéricultrice de Classe Supérieure	A5	Ratio	-	-	-
Cadre de Santé de 1ère classe	A5	Ratio	-	-	-
Cadre de Santé	A5	Ratio	-	-	-
Assistant Socio-éducatif de classe except.	A5	Ratio	1	1	100%
Educateur de Jeunes Enfants de classe except.	A5	Ratio	1	0	0%
Auxiliaire de Puériculture Ppal 1ère classe	B3	Ratio	3	2	67%
ATSEM Principal de 1ère classe	C2	Ratio	11	6	55%
Agent Social Principal de 1ère classe	C2	Ratio	3	2	67%
Agent Social Principal de 2ème classe	C2	Ratio	7	4	57%
TOTAL --->			27	15	-
Educateur des APS Ppal de 1ère cl.	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Educateur des APS Ppal de 2ème cl.	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
TOTAL --->			0	0	0
Conservateur en Chef du Patrimoine	A6	Ratio	1	0	0%
Professeur Hors classe	A5	Ratio	-	-	-
Bibliothécaire Principal	A5	Ratio	-	-	-
Attaché Principal de Conservation	A5	Ratio	1	0	0%
Assistant de Conservation Ppal 1ère classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Assistant de Conservation Ppal 2ème classe	B4	Ratio - Choix	-	-	-
		Ratio - Examen	-	-	-
Adjoint Patrimoine Principal 1ère classe	C2	Ratio	15	5	33%
Adjoint Patrimoine Principal 2ème classe	C2	Ratio	10	2	20%
TOTAL --->			27	7	-
Total Général			953	184	-

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du.....
30 MARS 2023



